

2012/4937 - Approbation d'une convention sur "le dispositif Propreté des Berges du Rhône" entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine (Direction des Espaces Verts) (BMO du 05/11/2012, p. 2595)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission Monsieur le Maire.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Juste un petit mot, Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport nous apprend donc que lorsque la collectivité se donne les moyens d'atteindre ses objectifs, cela fonctionne. Donc les Berges du Rhône bénéficient en effet d'une propreté globalement satisfaisante.

Ce constat établi, je m'aperçois que la surface des Berges du Rhône est inférieure à celle du 6^e arrondissement, alors que les moyens de nettoyage sont, eux, supérieurs. Cela m'amène inmanquablement...

M. LE MAIRE : Il y a plus de fréquentation dans certaines zones sensibles.

M. DAVID Jean-Jacques : Oh non ! Cela m'amène inmanquablement à vous poser la question : la propreté du 6^e n'est-elle pas un objectif de notre collectivité ?

M. LE MAIRE : Vous savez, Monsieur David, que l'un des problèmes principal et en particulier dans le 6^e arrondissement, est celui des déjections canines, puisqu'à peu près 70 % des remarques concernent ce sujet dans les enquêtes que nous faisons et je ne doute pas que, comme Maire d'arrondissement, si je puis dire, vous êtes là-dessus, d'une efficacité totale et donc je veux vous créditer du recul des difficultés que vous signalez vous-même.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)